VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

R. J. Kennedy.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur du Premier et Quatrième Districts,

—AUSSI—

Une Plantation ("The Live Oak,")

Près d'Opelousas, Paroisse St-Landry, Lne.

EDWARD L. POWERS vs JAMES POWERS Et Al.

No 92923 COUR CIVILE DE DISTRICT. DIVISION "E."

A L'ENCAN, MERCREDI, 27 AVRIL 1910, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR R. J. KENNEDY, Encanteur—206 bâtisse Hennen — MERCREDI le 27 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, à midi, en vertu et en conformement à un jugement lu et rendu le 24 mars 1910 et signé le 24 mars 1910, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 92,923, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété comme suit, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 239 (autrefois No 8), borné par les rues Septième, Sixième, Howard et Freret; ledit lot est désigné comme No dix sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, le 13me jour d'avril 1853, autrefois déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville, et maintenant en l'étude du gardien des archives notariales de cette paroisse et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Septième sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, toutes plus ou moins.

2. Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Freret (autrefois Jacob) Hamilton et St George (maintenant Howard), mesurant cent soixante pieds de face à la rue Septième sur une profondeur uniforme de soixante cinq pieds entre lignes parallèles plus ou moins; étant la portion de la façade des lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté du 21 février 1896, un devis duquel est annexé à un acte pardevant C. H. Shields, notaire, le 4 mars 1896, le lot No 15 formant l'encoignure des rues Septième et Freret. Lesdites améliorations comprennent un cottage double portant les numéros municipaux 2423 à 2445 rue Septième inclusivement.

3. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendance y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Toledano, Magazine et Constance, désignés par les Nos sept et huit, sur un plan déposé en l'étude de Theo. Guyol, comme plan No 180, et mesurant comme suit: Le lot No sept ayant vingt-huit pieds de face à la rue Pleasant sur cent quarante-et-un pieds onze pouces et sept lignes de profondeur, et le lot No huit ayant trente pieds de face à ladite rue Pleasant sur cent trente-huit pieds au pouce et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lesdites améliorations comprennent le cottage double portant les numéros municipaux 1022-1024 rue Pleasant, et une résidence simple à deux étages portant le numéro municipal 1027 rue Toledano.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Natchez, Tchoupitoulas et Gravier, désigné par le No neuf sur un plan dressé par J. H. Dakin, le 30me jour de janvier 1843, et déposé comme plan 48 en le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire. Ledit lot mesurant, en mesure anglaise, vingt-trois pieds huit pouces de face à la rue Magasins cinquante huit pieds huit et demi pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No huit, et cinquante-huit pieds six pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No six, et vingt-deux pieds neuf et un tiers de pouces en largeur dans le fond et façade sur le passage de l'Arcade, lequel passage est en commun à tous les lots faisant façade du dessus.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à un certain bail expirant le 30 sept. 1915, pour un loyer mensuel de quatre-vingt-dix dollars, enregistré dans le Bureau des Transports, livre 227, folio 6. Lesdites améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages portant le numéro municipal 326 rue Magasins.

5. Six certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Franklin, Clio et Caliope lesquels lots sont désignés deux par les Nos 9 et 10, sur un plan de B. J. Nichols, daté du 27 février 1852 et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire et mesurant chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Liberté, sur cent douze pieds de profondeur entre lignes parallèles; et quatre par les Nos 10, 11, 12 et 13 dans l'îlet No 1 sur un plan de G. P. Dunbar, voyer, déposé en l'étude de D. L. McCay, notaire, et mesurant chacun vingt-neuf pieds à la rue Liberté sur cent douze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Lesdites améliorations consistent d'une résidence double à deux étages portant les numéros municipaux 1108 à 1120 et 1124 et 1126 inclusivement rue Liberté.

PLANTATION

6° Les trois étendues ou portion de terre, en la paroisse St-Landry, Louisiane, devant être vendus et considérés comme ensemble.

(1). Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé s'étendant et étant dans la Paroisse St Landry en cet Etat et contenant environ deux cents arpents plus ou moins, borné sur le Sud par les terres de Mme Anna Verlander, sur le Nord par la propriété de Joubert, sur l'Est par la Propriété de Sylvanister Lawland, héritiers de Mme Hill, et sur l'Ouest par les terres de Griffin Nash.

(2). Une certaine plantation située dans la paroisse St-Landry, environ à six milles nord-ouest des Opelousas, dans le quartier nommé Plaisance, bornée sur un côté par les terres de Louis Voubille et sur un autre par les terres d'Achille Dupré, sur un autre par le Bayou Carron, contenant environ huit cent soixante-dix (870) arpents, superficiels plus ou moins, étant composée d'une étendue de terre de treize arpents de face sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, et d'une autre étendue de trois cent cinquante arpents superficiels.

(3) Trois lots ou morceaux de terre situés en la paroisse de St-Landry, en cet Etat, désignés par les Nos Deux, Trois et Six sur un plan annexé à un writ de saisie et vente, adressé au Shérif de la paroisse St-Landry, dans le procès de Antonio Lambert et al vs Celeste Rayvender et al, étant No 10225 du Dossier de la Cour Civile de District de la paroisse St Landry, lesquels lots comprenant en les limites d'une étendue de terre, bois et prairies décrits comme étant situés au Nord de la Plantation vendue à Edward Johnson, borné sur le Sud par la dite plantation vendue à Edward Johnson, Nord par le bayou Louis, Est par la terre de Joseph Lacombe et Ouest par les terres du Dr James Hill, lesquels lots mesurent comme suit, à savoir: Nos deux et trois mesurent chacun quarante-neuf et 7.100 d'acres et sont décrits par actes du shérif de ladite paroisse, et bornés sur un côté par Powers et sur l'autre côté par les lots dudit "Plat" un trois et cinq, lot No 6 contient trente et un et 50-100, d'acres et est borné par Powers sur un côté par Bayou Grand Louis ou Carron, et lots trois et cinq sur ledit plan.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à un certain bail ou contrat de récolte fait avec les locaires actuels pour la récolte de l'année courante. Ladite plantation contient une résidence ayant dix chambres environ, 20 cabanes, un "gin house" à 60 scies et machines, 2 wagons, environ 28 têtes de bestiaux, 5 mulets, 6 chevaux créoles, appareils pour agriculture etc., et le tout sera vendu en gros avec et incluant le tout en ladite plantation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en paiements égaux en un, deux et trois ans, avec six pour cent d'intérêt payable annuellement de la date de l'acte jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toute les clauses usuelles de sécurité, incluant le transfert des polices d'assurances, et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication et d'assumer toutes les taxes pour l'année 1910 au-dessus et en plus de leurs enchères et devant recevoir les loyers des propriétés que des dates des actes respectifs

Les actes de vente devant être passés pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour le demandeur.

MM. Hon. Fenner & Spencer & Cocke, avocats pour le défendeur.

27 mars—27—avril 3 10 17 24 27

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Le Bon Cottage Double avec Ecurie 2120 et 2122 rue Sud Claiborne, entre les rues Jackson et Joséphine.

Le Terrain 87 sur 120 pieds.

Le Joli Cottage Double 2514 et 2516 rue Sud Robertson, entre les rues Deuxième et Troisième.

Edouard Walzer et als vs Alexander Walzer et als.

No 92,945—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 17 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 avril 1910 et signé le 13 avril 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Trois certains terrains située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Claiborne, Willow, Joséphine et Jackson, désignés comme terrains 19, 20 et 21 sur un plan annexé à un acte déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, en date du 8 février 1869, lesdits terrains se touchent et mesurent chacun 29 pieds de façade rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 2120 et 2122 rue Claiborne, et comprennent un cottage double, 3 chambres de chaque côté, écurie avec 5 stalles, etc.

2. Un certain terrain dans le même district et dans le carré borné par les rues Robertson, Freret, Deuxième et Troisième, désigné comme terrain No 15 sur un plan dressé par S. G. Del Isle, voyer, le 23 decembre 1891, annexé à un acte passé pardevant Ben Ory, notaire, et mesurant 32 pieds, 4 pouces, 4 lignes de façade rue Robertson, sur 100 pieds de profondeur, et 32 pieds, 4 pouces, 3 lignes de largeur sur la ligne de derrière, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2514 et 2516 S. Robertson, comprenant un cottage double contenant 2 chambres et une cuisine de chaque côté.

Conditions—Comptant: 10 pour cent en argent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais des acquéreurs.

M. John Bassich, Jr, Woodville & Woodville, avocats.

16 avril—16 17 24—mai 1 8 15 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RESIDENCE EN BRIQUES.

1559 rue Gasquet, entre Villeré et Robertson.

Succession de Sarah Smith.

No 90,359—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet —

MARDI, le 19 avril 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. S. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, daté du 16 mars 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Villeré, Gasquet et Robertson, mesurant 15 pieds 8 pouces et 1/2 ligne de face à la rue Gasquet sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par le No 1559 rue Gasquet et contenant 4 chambres, etc

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an ou de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que ours billets soient placés dans les mains d'un avocat pour collection. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet et l'acquéreur doit payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété de 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alfred Danziger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mars—19 20 27—avril 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JOLI

COTTAGE SIMPLE

4815 RUE LAUREL,

Entre les rues Bordeaux et Lyon.

SUCCESSION DE LOUISA DAVIS, EPOUSE DE MICHEL DE ROUSSELL.

No 88,550—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 3 MAI 1910.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 28 mars 1910, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 4815 rue Laurel, et comprenant un cottage simple, 2 étages dans le fond, contenant vestibule, 5 chambres, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Lyon, Bordeaux et Constance, désigné par le No 22, et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel, commençant à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Laurel et Bordeaux, sur 98 pieds en profondeur.

2. Un Lot de Meubles de Maison.

Conditions—Pour les meubles comptant; pour la propriété foncière, comptant, et l'acquéreur doit payer les taxes de 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente fardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

G. B. Smart, avocat,

2 av—2 3 10 17 24—mai 1 3

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau. Lionel M. Ricau.

ANNNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "D", No 89,758.

Propriété Foncière de Choix pour Résidence, No 908 Avenue Esplanade.

33 Terrains Vacants à Alger, Formant une Partie de l'Etendue de Terre de Robelot, **33**

Près de la Station d'Emigration Maintenant Proposée, Naval Dry Docks et les Deux Viaducts, Maintenant Traversant les Lieux sur Lesquels un Chemin de Fer Electrique est Projeté doit Passer.

A l'Encan, JEUDI, le 21 Avril, 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. S. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de la Succession de Albert N. Robelot, dossier No 89,758 et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère pulique, JEUDI, le 21 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et avantages ci-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade et les rues Dauphine, Bourgogne et Quartier, mesurant cinquante-neuf pieds de face à l'avenue Esplanade sur cent pieds de profondeur; d'après un plan dressé par Tanesse, le 16 octobre 1816, et déposé en l'étude de Michel de Armas, ancien notaire en cette ville. Les améliorations portent le numéro municipal 908 avenue Esplanade.

Et les trente-trois terrains vacants formant partie de l'etendue de terre de Robelot à Alger et décrits comme suit, à savoir:

Quatre certains lots de terre situés à Alger, Cinquième District de cette ville, dans la moitié de l'îlet No 58, borné par l'avenue Whitney, les rues Patterson, Pélican et Le Boeuf, désigné par les Nos un, deux trois et quatre, et mesurant comme suit:

Le lot No un est à une distance de cent dix pieds du coin de la rue Patterson et de l'avenue Whitney et mesurant trente pieds de face à l'avenue Whitney sur cent soixante-et-un pieds sept pouces de profondeur en ne lignes parallèles. Le lot No deux est à une distance de quarante-neuf pieds trois pouces six lignes du coin de la rue Pelican et l'avenue Whitney et mesurant trente-trois pieds de face à l'avenue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No trois est contigu au lot No 2 et forme l'encoignure de l'avenue Whitney et de la rue Pélican et mesure quarante-neuf pieds, trois pouces et six lignes de face à l'avenue Whitney sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Pélican, entre lignes parallèles

Le lot No quatre est à une distance de cent pieds de l'avenue Whitney et mesure quarante deux pieds, six pouces et trois lignes à la rue Pelican sur cent quatre-vingt dix-neuf pieds trois pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Douze certains lots de terre, situés à Alger, Cinquième District de cette ville, dans la moitié de l'îlet No 59, borné par l'avenue Whitney les rues Pélican, Alix et Le Beuf, désigné par les Numéros cinq à seize inclusivement et mesurant comme suit: Les lots cinq six, sept et huit sont adjacents; le lot No cinq étant à une distance de trente pieds de l'encoignure de la rue Pelican et de l'avenue Whitney, et le dit quatre lots mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Whitney, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Numéros neuf dix, onze, douze, treize et quatorze sont adjacents, le lot No neuf étant à une distance de cent quatre vingts pieds de l'encoignure de la rue Pelican et l'avenue Whitney; et les dits six lots mesurent comme suit: Le lot No neuf mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Whitney sur cent soixante trois pieds plus ou moins de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots Nos dix, onze, douze et treize, mesurant chacun treate deux pieds de face à l'avenue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le lot No quatorze formant l'encoignure de l'avenue Whitney et la rue Alix mesurant quarante-et-un pieds et cinq pouces de face à la rue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Alix entre lignes parallèles. Le lot No quinze est à une distance de cent vingt pieds de l'avenue Whitney et mesure quarante-deux pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Pélican, quarante-trois pieds, plus ou moins, en largeur sur la ligne du fond et cent cinquante pieds de profondeur. Le lot No seize est à une distance de cent vingt pieds de l'avenue Whitney et mesure quarante-quatre pieds trois pouces et cinq lignes de la rue Alix, quarante-trois pieds, plus ou moins, de largeur sur la ligne du fond et cent soixante-neuf pieds cinq pouces de profondeur.

Quatorze certains lots de terre situés à Alger, Cinquième District de cette ville, dans la moitié de l'îlet No 74, borné par l'avenue Whitney, les rues Alix, Eliza et Le Boeuf, désignés par les Nos dix-sept à trente, inclusivement, et mesurant comme suit: Les lots dix-sept à vingt huit, inclusivement, formant ensemble la façade entière de l'avenue Whitney, et le lot No dix-sept formant le coin de l'avenue Whitney et de la rue Alix, mesurant trente-trois pieds un pouce et une ligne de face à l'avenue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos dix huit, dix-neuf, vingt et vingt-et-un mesurant chacun trente-et-un pieds six pouces de face à l'avenue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos vingt-et-un et vingt-trois mesurent chacun trente-et-un pieds et six pouces de face à l'avenue Whitney sur cent soixante-cinq pieds, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos vingt-et-un, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept mesurent chacun trente-et-un pieds et six pouces de face à l'avenue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Et le lot No vingt-huit formant l'encoignure de l'avenue Whitney et de la rue Eliza mesure trente-trois pieds un pouce et deux lignes de l'avenue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur, et façade à la rue Eliza, entre lignes parallèles. Le lot No Vingt neuf est à une distance de cent vingt pieds de l'avenue Whitney et mesurant quarante quatre pieds et six pouces de face à la rue Alix, quarante cinq pieds plus ou moins de largeur sur la ligne du fond et cent cinquante neuf pieds un pouce et une ligne de profondeur Le lot No trente, est à une distance de cent vingt pieds de l'avenue Whitney et mesurant quarante six pieds et six lignes de face à la rue Eliza, quarante cinq pieds plus ou moins de largeur sur la ligne du fond, et cent cinquante sept pieds un pouce et deux lignes de profondeur.

Trois certains lots de terre situés à Alger, Cinquième District de cette ville, dans la moitié de l'îlet No 101, borné par l'avenue Whitney et les rues Eliza, Evelina et LeBoeuf désignés par les Nos trente et un, trente deux et trente trois et mesure comme suit: le lot No trente et un est à une distance de cent quatre vingt neuf pieds, six pouces et deux lignes de l'encoignure de la rue Eliza et de l'avenue Whitney et mesure trente deux pieds, deux pouces de face à l'avenue Whitney avec la même largeur sur la ligne du fond, et par cent soixante six pieds six pouces, plus ou moins de profondeur. Le lot No trente-deux est contigu au lot No trente-et-un, mesurant trente deux pieds trois pouces quatre lignes de face à l'avenue Whitney, avec la même largeur sur la ligne du fond sur cent soixante-six pieds six pouces plus ou moins de profondeur, et le lot No trente-trois est contigu au lot No trente-deux mesurant trente-deux pieds deux pouces de face à l'avenue Whitney avec la même largeur sur la ligne du fond sur cent soixante six pieds six pouces plus ou moins de profondeur.

Conditions—Pour la résidence sur l'avenue Esplanade, un tiers ou plus comptant, et pour les terrains à Alger une moitié ou plus comptant; et pour la balance du prix d'achat, s'il y en a, les acquéreurs fourniront leurs billets payables en par les égales à terme en un, deux ans de la date de l'adjudication et portant huit pour cent par an d'intérêt de ladite date. Lesdits billets devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et les actes de ventes devant contenir le pacte "non aliénando" et la stipulation pour le paiement de l'honoraire d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses usuelles de sécurités. Les acquéreurs devant assumbes en plus les taxes de 1910. Les actes de ventes devant être passés pardevant Felix J. Puig, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

20 mars—20 27—avril 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Les Propriétaires Sont Tous en Age.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—DIVISION C—No 89,532.

Mme Martha M. Herrington vs Lydia Millard et als.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE DE CHOIX

Bâtisse en Briques à Quatre Etages avec Elévateur dans le Centre de la Section Commerciale.

No 513 RUE TCHOUPITOULAS,

A L'ENCAN, JEUDI, 21 AVRIL 1910, A MIDI, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

EN VERTU d'un jugement rendu le 14 mars 1910, et signé en cour ouverte le 18 mars 1910 par l'Hon Edward H. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroise d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme Martha M. Herrington vs Lydia Millard et als, Dossier No 89,532, et adressé à Lionel M. Ricau, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Tchoupitoulas, Lafayette et Foucher [maintenant Constance], commençant à un point quatre-vingt trois (83) pieds, cinq [5] pouces de face à l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant vingt-sept (27) pieds, huit (8) pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent trente-neuf [139] pieds, deux (2) pouces et quatre (4) lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Poydras et cent trente-neuf (139) pieds, trois [3] pouces de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Lafayette et vingt-sept [27] pieds huit (8) pouces sur la ligne du fond faisant face à la rue Constance, la ligne du fond à la rue Constance et la plus près de la rue Poydras commençant à un point quatre-vingt-dix (90), pieds, huit (8) pouces et sept (7) lignes de la rue Poydras Le tout d'après un plan par Edgar Pilié, voyer, daté du 5 mars 1910, conformément à un arpentage de ladite propriété dressé par lui sous l'autorité de cette Cour dans ses procédures par un ordre daté du 21me jour de février 1910.

Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à quatre étages, ayant élévateur, maintenant occupée par Weiss Frank & Co., et connue comme No 513 rue Tchoupitoulas; la bâtisse a deux entrées, une sur la rue Tchoupitoulas et l'autre sur la rue Constance, pavée en Schillinger.

UNE SPLENDIDE OCCASION POUR PLACEMENT.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1910 et devant recevoir les loyers et revenus de la propriété du jour du passage de l'acte de vente. 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant William McL. Fayssoux, notaire.

J. Zach Spearing, Gustave J. Ricau, avocats.

20 mars—20 27—avril 3 10 17 21

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. Incorporée en 1882 LOUIS RUCH, Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC.

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. Téléphone Main 3313. TERMES RAISONNABLES.

Bureau: 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MENAGE—JOAILLERIE.

Succession de Mme Marie Semar, veuve de Guido Korndorffer.

No 88,736—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, — C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, 27 avril 1910, à 11 heures a m., sur les lieux,

8022 RUE ELM, ENTRE DANTE ET DUBLIN,

Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté et signé le 29 mars 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de ménage, etc., le tout d'après un inventaire sur filière.

Conditions—Comptant.

14 av—14 17 24 27

INCORPORÉE 1855

SUN Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CHARLES JANVIER, Président. FERGUS G. LEE, Vice-Président.

WM. P. MAUS, Secrétaire.

1

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe

A cherché pendantses cinquante années de service aux Etats-Unis à réaliser la définition du mot assurer, à savoir: **"Rendre certain ou garantir."** Toutes personnes en réclamations pour pertes, assurées dans cette Compagnie et atteintes par les sérieuses conflagrations qui ont eu lieu dans ce pays-ci et dans d'autres, attesteront volontiers, croyons-nous, le sentiment de sécurité que leur a fait éprouver la possession de nos polices, et la satisfaction que leur ont donnée nos réglements.

9 avril—1an—jeu dim mar)

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Luigi Colombo

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92,636. Division C. Attendu que Antonio Colombo a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Luigi Colombo, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Gustave Hornor, avocat.

15 avril—15 19 24

Succession de Mlle Mathilda G...

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,267—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent avoir) pour lesquelles le compte présenté par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Favrot & Friedman, avocats.

16 avril — 16 20 25

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 27 Commence le 18 Mars 1910.

LES DRAMES DE LA VIE

Sanglante Richesse

PAR

GEORGES SPITZMULLER

DEUXIÈME PARTIE

RIVALES!

XXII

SEDUCTION

Suite.

—Mon père est souffrant, dit-elle au comte de Lignières qui s'informait de cette ombre peu habituelle à ses traits. Sa santé chancelle voici assez longtemps déjà, et cela m'inquiète. Elle décline depuis notre arrivée à Paris.

—Le climat de la capitale ne lui convient peut-être pas?....

—Ce n'est pas cela.... Heureusement! Je raffole de Paris, moi!

—Je vous comprends.... C'est si bien le cadre qui vous convient!

—Vous croyez? dit-elle en fixant sur lui ses yeux clairs.

—Paris convient à tout ce qui est gracieux. C'est la monture qu'il faut aux diamants et aux perles.

—Que d'amabilités et de poésie!.... Je rougis du compliment!....

Il n'en fut rien.

—Quoi qu'il en soit, reprit Solange, mon père s'affaiblit.... Et j'envisage en noir les jours futurs....

—Combien vous avez tort.... Ne sont-ils pas au contraire pour vous tout dorés, tout souriants?

—Matériellement, oui.. Mais on ne vit pas que matériellement .... Et si mon père venait à mourir, je serais seule.... Oh! vivre seule!.... vieille seule...

—Vieillir? Qui parle de vieillir?..... Vous, mademoiselle? Vous qui personnifiez la jeunesse!.... Le jour s'occupe-t-il de la nuit?....

—Il faut prévoir l'avenir continua Solange, songeuse, semblant contempler un point perdu dans le vague.... Et l'avenir se peint pour moi de couleur sombres.

—Voyez le radieux, au contraire. Votre fortune et votre beauté vous permettent de faire le mariage de vos rêves, et....

—Le mariage de mes rêves, c'est le mariage d'amour.... Et je ne rencontre que mariage de raison, ou mariage d'argent....

L'argent, la raison m'ont été offerts souvent; je n'avais qu'à étendre la main pour prendre celle du soupirant choisi par mon père.... Mais je n'ai pas voulu..... j'attends mon prince charmant....

Un sourire et un regard délicieusement pervers accompagnèrent ces mots de la coquette. Christian se troubla, grisé par la tentation.

Si vous rêvez un prince, mamoiselle Solange..... c'est bien rare. Un titre plus modeste n'oserait s'élever jusqu'à vous, n'est-ce pas?

Il était presque tremblant en disant ces mots.

—Qui sait?.... telle fut la réponse.

Et Solange tendit la main au comte de Lignières.... en riant.

C'était un aveu.

Des visites furent annoncées; elles coupèrent le dialogue..... Mais les deux jeunes gens avaient assez parlé. Ils s'étaient clairement compris....

Et les amies de Solange Charbillier durent remarquer, à l'animation de la jeune fille, à l'éclat triomphant de son regard, qu'elle venait de remporter une victoire définitive.

Les jours suivants, à des personnes étrangères, elle présenta Christian, comme on présente un fiancé dont on se pare.

Elle l'accapara, lui faisant faire avec elle les honneurs du thé.... Bref aux yeux de tous Christian était désormais lié, irrévocablement, à la riche héritière.... Il ne pourrait plus reculer.... Elle le sentait bien ainsi, l'infernale comédienne!

Christian était il heureux de ces déclarations ouvertes.... de cet engagement tacite qui existait entre lui et Solange?..... Il n'eût su le dire.... Il n'analysait rien, se sentant étourdi....

Epouser Solange!..... cette capiteuse et romanesque créature!.... Retrouver le luxe auquel son enfance avait été habituée, ce luxe que lui donnerait la fortune de M. Charbillier!....

Car il l'aurait, dans le mariage splendide qui s'offrait à lui..

Il ne pouvait pas le refuser.

C'en était fait, le sort en était jeté.... Christian oubliait la pauvre Geneviève, oubliait tout.

Et pourtant lorsqu'il rentra, le soir, rue Lamartine, il se sentit un poids sur le cœur.

Christian avait une impression vague de lâcheté commise

Il se reprochait de n'avoir su résister aux tentations de la sirène. Il sentait que son âme était si étrangère à l'âme de Solange!

Mais le mauvais génie veillait. Agitant ses ailes dans l'ombre de la chambre du lieutenant, il soulignait—dangereuse suggestion—la différence qui existait entre ce logis pauvre et les somptuosités de l'hôtel de l'avenue d'Antin....

Jamais la pauvreté ne blessa, n'effraya autant le comte de Lignières que ce soir-là!

Christian se sentit entraîné par un courant qu'il n'aurait plus la force de remonter....

XXIII

LA DERNIÈRE GORGÉE DU CALICE

Cela arriva ainsi que Solange l'avait prévu.

Huit jours après, Christian de Lignières était candidat à sa main et fiancé officiellement.

Le mariage se ferait très prochainement: Solange était pressée d'arborer son titre de comtesse.

M. Charbillier, vaincu, n'avait plus formulé aucune objection.

Le lieutenant de chasseurs fit sa cour, régulièrement.

Chaque matin, une corbeille fleurie, à laquelle s'épinglait sa carte, arrivait avenue d'Antin.

Ces fleurs, merveilles de fraîcheur, d'éclat,—raretés horticoles, — n'intéressaient guère Solange.

Ce n'était point à elles qu'allait son premier regard.

Elle contemplait d'abord le bristol sur lequel se gravait une couronne comtale, et passait, seulement ensuite, à la gerbe pleine de parfums.

O vanité!....

L'après-midi, toujours à la même heure, — après son service au ministère de la guerre où il était maintenant affecté — le comte de Lignières venait en visite de cour.